



**COMMUNE DE DURRENBACH**

---

**Compte-rendu des délibérations  
du Conseil Municipal du 12 mai 2022**

Date de  
convocation :  
5 mai 2022

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 15

Présents : 11

Procuration : 3

Absents : 1

**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance publique au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.**

**Membres présents** : M. WEISS Damien, M. DEUBEL Denis, Mme FABACHER Angélique, Mme Aurélie HAMMENTIEN, M. HOH Christian, Mme KLINGLER Catherine, M. Alain PFEIFFER, M. Denis RICHTER, Mme SCHALL Nathalie, M. SIEDEL Dominique et Mme VINCENT Anne.

**Membres(s) absent(s) excusé(s)** : Mme CORDON Laurence (a donné procuration à M. WEISS Damien), M. HEINRICH Thierry (a donné procuration à M. Dominique SIEDEL), M. JEDELE Cyril (a donné procuration à Mme Aurélie HAMMENTIEN)

**Membre(s) absent(s) non excusé(s)** : Mme Sylvie DUTEY

-----  
Secrétaire de séance : Mme Aurélie HAMMENTIEN

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2022

**2022-30 : Création d'un poste d'agent d'entretien contractuel à temps non complet – accroissement temporaire d'activité**

**Pour** : 14 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le surcroît temporaire d'activité auquel il faudra faire face à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour gérer l'entretien des locaux utilisés par le périscolaire et la mairie,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE CREER** un emploi d'agent d'entretien non titulaire, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,

**D'ATTRIBUER** à ce poste les missions suivantes : effectuer l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux utilisés par le périscolaire (petite salle, cuisine, salle de peinture à l'étage, escalier, bar, toilettes et toilettes handicapées) au relais de l'amitié, dans le local associatif et à la mairie :

- aspirer, dépoussiérer, vider la poubelle, effectuer un nettoyage humide des sols, nettoyer les vitres à hauteur d'homme, nettoyer et désinfecter les sanitaires,
- signaler les éventuels dysfonctionnements
- gérer les stocks des produits d'entretien.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 11/35<sup>ème</sup>, selon le planning défini préalablement.

La rémunération se fera sur la base du 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ce contrat pourra être conclu pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

## **2022-31 : Fixation de la durée d'amortissement – Budget annexe 21 Rue Principale**

**Pour** : 14 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L 2321-2 27°,28° et R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 1er du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire rappelle aux conseillers que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations. Conformément à l'article R. 2321-1 du CGCT, sont concernés par l'amortissement : les biens meubles exceptés les collections et œuvres d'art, les biens immeubles productifs de revenus et les immobilisations incorporelles. Le budget annexe 21 Rue Principale étant productif de revenus, il est soumis à l'amortissement. M. le Maire propose donc aux conseillers de fixer la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de chaque catégorie de biens du budget annexe 21 Rue Principale.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE FIXER** les durées d'amortissement suivantes pour les immobilisations du budget annexe 21 Rue Principale :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durée</b>
Logiciels	2 ans
Voitures	7 ans
Camions et véhicules industriels	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage, monte-charge, ascenseurs	20 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	30 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans

Agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 000 €	10 ans

**PRECISE** que ces durées d'amortissement s'appliqueront dès le 13 mai 2022 sur les nouveaux biens acquis et que les biens acquis précédemment continueront à s'amortir sur la durée qui leur avait été définie auparavant et ce jusqu'au terme de l'amortissement.

### **2022-32 : Attribution du marché de travaux – projet de relamping**

**Pour** : 14 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30,

Vu la délibération n° 2022-25 du 7 avril 2022 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre au service énergétique de l'ES et validant le lancement de l'appel d'offre pour le projet de relamping,

Vu l'appel d'offre publié sur le site alsace marché public, fixant une date limite de dépôt des offres au 02/05/2022,

Vu l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 12 mai 2022,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** à l'unanimité,

**D'ATTRIBUER** le marché de rénovation du réseau d'éclairage public - programme 2022 à DURRENBACH (67360) à la société PAUTLER - 13, Rue d'Eschbach - BP 19 - 67580 MERTZWILLER, pour un montant de 246 669,60 € HT.

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier,

**DE PREVOIR** ces dépenses au budget 2022 de la commune.

### **2022-33 : Validation des travaux d'enrobée au niveau du cimetière**

**Pour** : 14 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-29 du 7 avril 2022 validant la réalisation d'une partie des travaux d'aménagement du cimetière par la société UTIL'ECO,

Vu les devis présentés par les sociétés A&B et Daniel GOERICH,

M. le Maire expose aux conseillers que des travaux de pose d'enrobée devront être réalisés au niveau des allées principales du cimetière en complément des autres travaux déjà validés,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE VALIDER** les travaux de pose d'enrobée au niveau des allées du cimetière,

**DE CONFIER** cette prestation à l'entreprise Daniel GOEHRICH - Chemin Allmengasse - 67360 Langensoultzbach, conformément au devis du 11/05/2022,

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

**DE PREVOIR** ces dépenses au budget 2022 de la commune.

### **2022-34 : Validation des travaux de réfection de l'encadrement de l'église**

**Pour** : 14 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le devis présenté par la société Wolff Marbrerie,

M. le Maire expose aux conseillers que suite à des problèmes d'infiltration d'eau et aux effets du gel sur la pierre de grès, de grosses fissures sont apparues au niveau du vitrail situé à la droite du calvaire extérieur. Il est indispensable de restaurer cet encadrement afin d'éviter que la fissure ne s'agrandisse davantage.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE VALIDER** les travaux de restauration de deux pierres en grès ainsi que la réfection de l'encadrement d'un vitrail de l'église,

**DE CONFIER** cette prestation à l'entreprise WOLFF Marbrerie, 29 Rue du Nord – 67510 WINGEN,

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces prestations,

**DE PREVOIR** ces dépenses au budget 2022 de la commune.

### **2022-35 : Remplacement de l'arroseur au stade du FCD**

**Pour** : 14 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le devis du 12/05/2022 de la société HAAG,

Monsieur le Maire expose aux conseillers que l'arroseur du FCD ne fonctionne plus. Etant donné sa vétusté et son ancienneté (plus de 20 ans), sa réparation serait trop onéreuse et il est donc nécessaire de racheter un nouveau modèle.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** à l'unanimité,

**DE VALIDER** le remplacement de l'arroseur du FCD et de prendre en charge les frais liés à cet achat,

**D'ACHETER** ce produit auprès de la société HAAG SAS – 21 Rue de la Gare – BP 46 – 68600 VOLGELSHEIM, conformément au devis n°HG00008838/M du 12/05/2022 pour un montant de 5 550 € H.T.

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette dépense,

**DE PREVOIR** cette dépense au budget 2022 de la commune.

### **2022-36 : Présentation du rapport annuel 2021 de la Communauté des Communes Sauer Pechelbronn**

**Pour** : 14 voix

**Abstention** : 0 voix

**Contre** : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21/03/2022 n°005.2022 prise par le Conseil Communautaire,

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le rapport d'activité 2021 a été publié et qu'il doit être présenté aux différents membres des conseils municipaux de la CCSP. En complément du rapport papier, il propose de visualiser la présentation vidéo disponible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=WE-nUpyJctw>

L'ensemble des conseillers présents prend acte de ce rapport.

**DIVERS :**

1. Inauguration de l'espace 21 Rue Principale : mardi 21/06/22 à 17h30
2. Date de commission nature : mise en place de la trame Verte – jeudi 16/06/22 à 19h30
3. Date de commission cimetièrre : organisation et mise en œuvre des travaux - démarrage prévu en septembre pour une fin à la Toussaints 2022 - jeudi 08/09/22 à 18h30
4. Sortie au Mémorial de Schirmeck : 26/06/2022
5. 100ème anniversaire du FCD : 9 et 10 juillet (feu d'artifice le 09/07/22)

Le Maire,  
Damien WEISS

Dominique SIEDEL	
Laurence CORDON	
Denis DEUBEL	
Angélique FABACHER	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Nathalie SCHALL	
Anne VINCENT	